

**STAGE DE FORMATION AU MASSAGE-BIEN-ETRE**

Du lundi 9 juillet à 14 h au samedi 14 juillet 2018 à 14 h.

Coût : 600 €

+ Hébergement pension complète obligatoire : 300 €

Lieu :

La Grange Madame  
8 rue de la Sayette 79340 VASLES  
05.49.69.94.64

[www.lagrangemadame.com](http://www.lagrangemadame.com)

Ce stage est axé sur la pratique, chaque personne successivement donneur et receveur, apprend un protocole de massage-bien-être de tout le corps.

Les apports théoriques sont donnés tout au long du stage sur les huiles, les indications et contre indications et surtout la qualité d'être du masseur, sa présence, la juste intention.

Une attestation de suivi de stage est délivrée en fin de programme.

Ce stage est ouvert aux débutants et aux personnes expérimentées désirant découvrir une autre technique.

N'hésitez pas à me contacter pour tous renseignements : 06.10.86.59.19

[info@lamaisondespapillons.com](mailto:info@lamaisondespapillons.com)



**Les praticiens de la F.F.M.B.E. ayant comme intention et finalité le bien-être de la personne, les techniques pratiquées en l'absence de diagnostic et de traitement thérapeutique, ne s'apparentent en rien, ni dans les contenus ni dans les objectifs, à la pratique de la masso-kinésithérapie, ainsi qu'à toute pratique médicale**

**Bulletin d'inscription**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : ... / ... / ... / ... / ... / ... /

Portable : ... / ... / ... / ... / ... /

E-mail : .....

Je m'inscris au stage de formation au massage-bien-être du 9 juillet au 14 juillet 2018.

Réduction de 50 € pour toute inscription avant le 30/06/2018 .

Je verse 90 Euros d'arrhes à l'ordre de MP Boudet.

A expédier à :

Marie-Pierre BOUDET  
La Maison des Papillons  
14, impasse Olivier de Serres  
86000 POITIERS

Votre réservation ne sera prise en compte qu'à réception du chèque d'arrhes.

La formatrice se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de stagiaires n'est pas suffisant.

Le chèque d'arrhes vous sera restitué.

Si vous annulez le stage moins de 15 jours avant la date, le chèque d'arrhes ne pourra être restitué, ceci pour une question d'organisation.  
Merci de votre compréhension.

Date :

Signature :  
Précédée de la mention « lu et approuvé »